

Communauté de Communes



**Lure
Vançon
Durance**

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 14 Avril 2015

Étaient présents :

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, Président
- Frédéric ROBERT,
- Nicole TURCAN

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Vice-président
- Olivier LENOIR,
- Marie-José ESTUBIER,

Pour la commune de Peipin :

- Frédéric DAUPHIN, Vice-président
- Joëlle BLANCHARD,
- Sabine PTASZYNSKI,

Pour la commune de Montfort :

- Yannick GENDRON, Vice-président
- Nathalie NICOLINO

Pour la commune de Salignac :

- Chantal CHAIX, Vice-présidente
- Isabelle MORINEAUD
- Christian TRABUC

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, Vice-président
- Alain RAVEL,

Pour la CCLVD :

- Emily FAVRE, Directrice
- Marina PAMPLONA, Chargée de mission

Étaient absents :

Béatrice FIGUIERE (pouvoir à Joëlle BLANCHARD), Philippe SANCHEZ-MATHEU (pouvoir à Frédéric DAUPHIN), Grégory BERTONI, Farid RAHMOUN, Jean Pierre GROS, Robert ESCARTEFIGUE

Secrétaire de séance : Alain RAVEL

Séance ouverte à 18h10, avec 16 présents et 2 pouvoirs. Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire
- Approbation des comptes de gestion 2014
- Approbation des comptes administratifs 2014
- Vote du taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Vote du taux 2015 de la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Vote du taux 2015 des taxes sur les ménages
- Subventions aux associations – Année 2015
- Vote des budgets primitifs et affectations des résultats 2014: budget principal et budgets annexes
- Programme d'Aménagement Solidaire : programmation 2015
- Convention SIMPRO
- Pays
- Remplacement de l'agent d'animation
- Délibération avenant Fonds européens NRAZo
- Nouveau plan de financement de l'espace intergénérationnel de Montfort
- Décisions prises par le Président et le Bureau
- Questions diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte rendu du Conseil du 6 mars 2015 aura lieu au prochain conseil : le 22 mai 2015

2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2014

Monsieur le Président quitte la salle et laisse le soin à Mme Chantal CHAIX, Vice-présidente, de présenter les résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion 2014.

Budget principal de la CCLVD

Résultats de l'exercice 2014	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	497 131,84€	292 581.54
Affectation du résultat 2013	0	
Dépenses 2014	2 302 296.54	137 734.72
Recettes 2014 (avec résultat reporté N-1)	2 795 376.59	400 045.14
Recettes 2014 (sans résultat reporté N-1)	2 298 244.75	107 463.60
Solde ou Résultat de clôture 2014	+493 080.05	+ 262 310.42

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 164 500€
- Recettes : 0,00 €

Budget annexe de la Z.A. Les Paulons

Résultats de l'exercice 2014	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	3 735.85	- 58 049,70
Affectation du résultat 2013	0,00	0,00
Dépenses 2014	0,00	0,00
Recettes 2014 (avec résultat reporté N-1)	0,00	0,00
Recettes 2014 (sans résultat reporté N-1)	0,00	0,00
Solde ou Résultat de clôture 2014	+ 3 735,85 €	- 58 049,70 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0,00 €

Budget annexe de la Z.A. de Montfort

Résultats de l'exercice 2014	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	0,00	- 21 828,00
Affectation du résultat 2013	0,00	0,00
Dépenses 2014	874.99	0.00
Recettes 2014 (avec résultat reporté N-1)	0	0,00
Recettes 2014 (sans résultat reporté N-1)	0	0.00
Solde ou Résultat de clôture 2014	-874.99	- 21 828,00 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0,00 €

Budget annexe SPANC

Résultats de l'exercice 2014	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	-6 148,16 €	0,00
Affectation du résultat 2013	0,00	0,00
Dépenses 2014 (avec résultat reporté N-1)	14 376.16€	0,00
Dépenses 2014 (sans résultat reporté N-1)	8 228	0,00
Recettes 2014	11 740€	0,00
Solde <i>ou</i> Résultat de clôture 2014	-2 636.16€	0,00 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0,00 €

Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal et des trois budgets annexes, relatifs à l'année 2014, ont des résultats identiques et sont donc conformes. Ces documents sont approuvés à l'unanimité des votes exprimés.

Monsieur le Président entre à nouveau dans la salle.

3. FIXATION DU TAUX POUR LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - ANNEE 2015

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'au moment de la création de l'E.P.C.I., et par délibération n°3/2005 en date du 8 décembre 2005, la Communauté de Communes Lure Vançon Durance a instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son territoire. Elle a également décidé de percevoir cette TEOM en lieu et place du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) du Canton de Volonne.

Il précise aux membres du conseil que les services fiscaux ont évalué la base prévisionnelle d'imposition 2015 à 3 329 006€ et que le SMIRTOM a fixé le montant du produit de la taxe nécessaire à l'équilibre de son budget à 398 815€.

Par conséquent, le taux de la TEOM pourrait être fixé à 11,98 % soit une baisse de taux par rapport à l'année précédente puisque ce taux s'élevait alors à 12,38%

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 11,98 % pour l'année 2015 a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire.

4. FIXATION DU TAUX POUR LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - ANNEE 2015

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que depuis la réforme de la taxe professionnelle, la communauté de communes doit désormais se prononcer sur le taux relatif à la Cotisation Foncière des Entreprises (qui est une des composantes de l'ex-TP).

Les services fiscaux ont évalué la base prévisionnelle d'imposition 2015, pour la C.F.E., à 3 096 000€. Pour l'équilibre de notre budget, le produit de C.F.E. attendu est de 797 529 € (soit 15170€ de + que le prévisionnel), ce qui correspond à un taux possible de 25,76% (25,27 % en 2013).

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur le vote du taux pour la cotisation foncière des entreprises, pour l'année 2015.

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 25,76 % pour l'année 2015 a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire.

5. FIXATION DU TAUX POUR LES TAXES APPLIQUEES AUX MENAGES - ANNEE 2015

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, la Communauté de Communes perçoit désormais une part des taxes qui pèsent sur les ménages (taxe d'habitation et taxes foncières).

Il rappelle également que l'Etat récupère une part du produit de cette fiscalité, pour compenser les collectivités « perdantes », par le biais d'un reversement au profit du Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR). Le montant prélevé en 2015 sera de 326 192 €.

Monsieur le Président ajoute que, depuis 2012, l'Etat fait assumer des charges supplémentaires aux collectivités locales. Ainsi le Fonds de péréquation (FPIC) a été instauré . Ce fonds double chaque année et devrait atteindre son seuil maximum en 2017. Il précise que jusqu'à présent la Communauté prend en charge intégralement la part du prélèvement FPIC des communes.

A ce prélèvement s'ajoute la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement qui s'élevait à 18000€ l'année dernière, 60 000€ cette année et attendra en 2017 selon les simulations fournies par l'AMF près de 150 000€. La Communauté percevant en 2013 122 000 €, en 2017 les 30 000€ de différence seront prélevés sur sa fiscalité.

Enfin Monsieur le Président observe que des charges supplémentaires incombent à la Communauté depuis l'année dernière dont notamment la réforme des rythmes scolaires.

Ces nouvelles charges et la baisse des dotations nous contraignent à effectuer des économies dans notre budget , toutefois

Après le rappel de ces différents éléments, Monsieur le Président propose d'augmenter les taux de taxes ménages afin d'équilibrer le budget et récupérer près de 25 000€.

- o taux TH de 6.40% (5,84 % en 2014)
- o taux FNB de 2.07% (1,89 % en 2014°)
- o taux FB de 0.10% (0 % en 2014°)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- **Fixe le taux de la Taxe d'Habitation à 6,40 %, pour l'année 2015,**
- **Fixe le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti à 2,07 %, pour l'année 2015,**
- **Fixe le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti à 0.10 %, pour l'année 2015,**

Pour info :

- prélèvement au profit du FNGIR = 326 192 €
- prélèvement FPIC = 155 000€ (montant estimé)
- prélèvement TASCOT : 34 054 € sur la fiscalité + dotation de compensation 80000

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de délibérer sur les subventions de fonctionnement que la communauté de communes souhaite accorder aux associations. Vu les contraintes budgétaires existantes, il propose que les subventions aux coopératives scolaires soient revues à la baisse (1500€ par classe au lieu des 2000€ prévus) et de suspendre la subvention de la mission développement économique (d'un montant de 1791€), ce service n'étant pas utilisé par la Communauté pour l'instant.

Organismes concernés	Montants
Coopérative scolaire de Montfort (1500 € x 2 classes)	3 000,00 €
Coopérative scolaire d'Aubignosc (1500€ x 3 classes)	4 500,00 €
Coopérative scolaire de Châteauneuf-VSD (1500 € x 2 classes)	3 000,00 €
Coopérative scolaire de Salignac (1500 € x 3 classes)	4 500,00 €
Coopérative scolaire de Peipin – Maternelle (1500 € x 2 classes)	3 000,00 €
Coopérative scolaire de Peipin – Primaire (1500€ x 4 classes)	6 000,00 €
Bibliothèque pédagogique de Sisteron	500 €
USEP 04	100 €
Ligue de l'enseignement 04	100 €
RAMIP	4 500 €
Crèche Lou Pichoun	35 000 €
Fonds d'Aide aux Jeunes	500 €
Mission locale	3 200 €
Total	67 900€

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'aux subventions figurant ci-dessus s'ajoute la subvention de 300€ à la SCOP l'Age de faire conformément à ce qui a été décidé lors du dernier conseil.

Après en avoir délibéré par 2 abstentions, 16 voix pour, le conseil communautaire à la majorité :

- **Accorde des subventions aux coopératives scolaires de chaque école, à la Bibliothèque pédagogique de Sisteron, à l'USEP 04, à la Ligue de l'enseignement 04, au RAMIP, à la Mission Locale et à la Crèche Lou Pichoun, telles que définies dans le tableau ci-dessus, et au titre de l'année 2015,**
- **Prévoit pour cela, les crédits correspondants au compte 6574 – Chapitre 65.**

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif général de l'exercice 2015. Il propose de faire une reprise des résultats de l'exercice 2014 (égaux à ceux de Monsieur le Trésorier, Receveur de la Communauté de communes).

L'affectation proposée est la suivante :

- o **L'excédent de fonctionnement 2014, soit 497 131.84 € est affecté intégralement à la section de fonctionnement.**

Le **budget primitif 2015** s'équilibre en dépenses et en recettes :

- o Pour la **section de fonctionnement**, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 2 781 651.05 €

- Pour la **section d'investissement** ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 459 237.42 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2014 telle que définie ci-dessus, et vote à l'unanimité le budget primitif général 2015 tel que détaillé ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE LA Z.A. LES PAULONS

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif de la Z.A. Les Paulons de l'exercice 2015. Il propose de faire une reprise des résultats de l'exercice 2014 (égaux à ceux de Monsieur le Trésorier, Receveur de la Communauté de communes).

L'affectation proposée est la suivante :

- **L'excédent de fonctionnement 2014, soit + 3 735.85 € est affecté intégralement à la section de fonctionnement.**

Le **budget primitif 2015** s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la **section de fonctionnement**, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : **62 685.85 €**
- Pour la **section d'investissement** ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : **58 500.00 €**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2014 telle que définie ci-dessus, et vote à l'unanimité le budget primitif de la Z.A. Les Paulons 2015 tel que détaillé ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE LA Z.A. DE MONTFORT

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif de la Z.A. de Montfort de l'exercice 2015. Il propose de faire une reprise des résultats de l'exercice 2014 (égaux à ceux de Monsieur le Trésorier, Receveur de la Communauté de communes).

Le résultat de fonctionnement 2014 laisse apparaître un résultat égal à 0,00 €. Il n'y a donc pas d'affectation de résultat.

Le **budget primitif 2015** s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la **section de fonctionnement**, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : **907 874.99 €**
- Pour la **section d'investissement** ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : **905 874.99 €**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2014 telle que définie ci-dessus, et vote à l'unanimité le budget primitif de la Z.A. de Montfort 2015 tel que détaillé ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2015. Il propose de faire une reprise des résultats de l'exercice 2014 (égaux à ceux de Monsieur le Trésorier, Receveur de la Communauté de communes).

Le résultat de fonctionnement 2014 laisse apparaître un résultat négatif de – 2 636.16€. Il n’y a donc pas d’affectation de résultat.

Le **budget primitif 2015** s’équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la **section de fonctionnement**, ainsi qu’il suit :
Dépenses et recettes : **117 720 .00 €**

Le conseil communautaire décide à l’unanimité l’affectation des résultats de l’exercice 2014 telle que définie ci-dessus, et vote à l’unanimité le budget primitif 2015 du Service public d’assainissement non collectif (SPANC) tel que détaillé ci-dessus.

8 – PROGRAMME D’AMENAGEMENT SOLIDAIRE : PROGRAMMATION 2015

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le comité de pilotage du Programme d’Aménagement Solidaire a eu lieu le 3 Mars en présence de la Région et des représentants de chaque commune. L’ordre du jour de cette réunion était de faire le point sur l’avancée des actions présentées en 2014 et de remettre à jour les programmations de 2015.

Outre le balayage des opérations votées, en cours et à venir, quelques décisions ont été prises, à savoir entre autres :

- Les opérations " Magnanerie et requalification urbaine des espaces publics du village" pour la commune de Montfort sont annulées
- Acquisition pour création d'une bibliothèque et d'un logement conventionné pour la Commune de Châteauneuf Val Saint Donat
- Acquisition du dernier commerce de proximité (Bistrot de Pays), création de logements et acquisition de terrain pour la commune de Salignac

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes doit délibérer sur cette programmation 2015 avant de présenter les demandes de subventions auprès de la Région Il précise que le P.A.S. rentre dans sa dernière année .

Monsieur le Président présente le tableau récapitulatif des actions programmées mis à jour et les financements régionaux prévus, par commune et par année. *(Cf tableau ci-annexé).*

Cette programmation a été approuvée à l’unanimité par le Conseil Communautaire qui autorise le Président à présenter les dossiers de demandes de subventions correspondants auprès du conseil régional PACA et, le cas échéant, auprès du conseil général 04.

9. CONVENTION SIMPRO

Monsieur le Maire Président rappelle que la communauté de communes est adhérent au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (SIMPro) géré par le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion a fait part des difficultés qu’il rencontre dans l’organisation, le fonctionnement et l’équilibre financier de ce service et son conseil d’administration, vient de prendre plusieurs décisions importantes qui vont rapidement modifier la gestion de ce service.

Ces décisions s’articulent autour de trois objectifs :

- mieux répondre aux besoins des collectivités ;
- assurer un tiers temps et une action médicale en milieu de travail effectifs ;
- assurer l’équilibre financier du service ;

Concrètement cela se traduit par :

- une nouvelle organisation au 2ème trimestre 2015, centrée sur un personnel médical composé désormais de 1 médecin et d'1 infirmière au lieu de 2 médecins.
- Une meilleure concertation avec les collectivités, les élus et les directions des ressources humaines, fera l'objet d'une clause particulière dans le contrat de travail du personnel médical et dans le règlement intérieur du service.
- Un nouveau mode de financement à compter du 1er janvier 2015 basé sur une cotisation à l'agent et non plus à la visite et sur la facturation à un tarif horaire des visites de postes et de l'action médicale en milieu de travail.

La mise de œuvre de cette nouvelle organisation nécessite de signer un avenant à la convention initiale d'adhésion au SIMPro.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant à la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle tel qu'il apparaît ci-joint applicable au 1er janvier 2015 et autorise le Président à signer cette convention.

10. REMPLACEMENT DE L'AGENT D'ANIMATION

Monsieur le Président rappelle que l'agent d'animation recruté en Contrat d'avenir sur la commune de Peipin pour l'ACCE a été reconnu inapte. Cet agent a refusé le reclassement proposé et a donc été licencié. Il convient désormais de procéder à son remplacement au moins jusqu'à fin Juillet. Un recrutement pourra ensuite être lancé pour le mois de Septembre sachant toutefois qu'en fonction des réorganisations des services de la CCLVD, il pourrait être fait appel à un agent de la CCLVD pour occuper au moins partiellement ce poste.

Monsieur le Président suggère donc de prolonger le contrat de l'agent qui assure déjà le remplacement de Florent jusqu'à la fin Juillet. Il précise que cet agent est sur le même planning que l'agent à remplacer avec une rémunération au SMIC horaire en vigueur.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de pourvoir au remplacement de l'agent d'animation en créant un poste de contractuel dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation, dont les caractéristiques sont les suivantes : CDD pour la période du 20 Avril au 31 juillet 2015, affecté aux services périscolaires de Peipin et à l'accueil de loisirs de la C.C.L.V.D., sur la base d'un 35h annualisé avec une rémunération au SMIC horaire en vigueur + primes et avantages prévus pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation en particulier et pour le personnel de la Communauté de communes en général.

11. DELIBERATION AVENANT FONDS EUROPEENS NRAZO

Monsieur le Président explique aux membres du conseil communautaire que la Communauté de communes a fait réaliser en 2012 un Nœud de raccordement Abonnes Zone D'ombre permettant ainsi aux administrés de la commune de Montfort de bénéficier de débit internet plus élevé. Ce projet a été financé par l'Etat, la Région et l'Europe.

Pour ce dernier financeur la part des dépenses prises en charge a été légèrement modifiée, la subvention a donc été diminuée d'autant passant ainsi de 32 000€ à 31026.53€

Afin de formaliser cette modification les services de la Région en charge de la gestion des fonds européens demande de signer un avenant à la convention.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant à la convention et autorise le Président à signer cette convention

14. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU

Monsieur le Président propose de prolonger le marché d'éclairage public jusqu'à fin mai.

15. QUESTIONS DIVERSES

L'espace intergénérationnel de Montfort : Monsieur le Président explique qu'au départ, l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élevait à **650 000 € HT**. Aujourd'hui cette enveloppe prévisionnelle s'élève à **environ 871 390 € HT**. Dans un contexte de restriction budgétaire, il apparaît aujourd'hui difficile de financer cette opération. Il est donc aujourd'hui nécessaire de rencontrer l'architecte afin de tenter de réduire les coûts, de chercher de nouvelles sources de financement et d'établir par la suite un nouveau plan de financement.